

Outil VerV travail debout

Étape 1 : Attribution de points relatifs à la station debout prolongée

Pour calculer les points de la catégorie « Durée totale du travail debout », il faut additionner toutes les périodes de la journée de travail pendant lesquelles une activité est exercée en position debout, c'est-à-dire aussi bien statique que dynamique. Inscrivez le nombre de points correspondant au temps total dans la case.

Durée totale du travail debout au cours d'une journée de travail moyenne	Points
0-2 h	1
2-4 h	15
4-6 h	25
>6 h	50

Évaluation par l'auditeur

Pour calculer les points de la catégorie « Intensité », il faut tenir compte de la période pendant laquelle on est le plus longtemps debout sur 1 m². Inscrivez le nombre de points correspondant à l'intensité dans la case.

Intensité : station debout continue sur 1 m ² (station debout statique)	Points
0-1 h	1
1-2 h	25
>2 h	50

Évaluation par l'auditeur

Facteur de réduction dû au mouvement en position debout continue	Marcher peu > 2 m (< 5x/h)	x 1,00
	Marcher parfois > 2 m (≥ 5x/h)	x 0,50
	Marcher beaucoup > 2 m (≥ 10x/h)	x 0,00

Évaluation par l'auditeur

Le nombre de points pour cette catégorie peut être réduit en indiquant combien de fois on peut se déplacer pendant cette période, c'est-à-dire se déplacer de plus de 2 mètres. S'il existe un facteur de réduction, inscrivez le nombre de points dans la case.

Étape 2 : Attribution de points pour les circonstances aggravantes

Pour calculer les points relatifs aux conditions qui ont un effet aggravant sur le travail en position debout, il faut tenir compte de la posture la plus courante, de l'existence ou non de vibrations dans le corps, de la température et du type de surface sur laquelle on se tient debout. Inscrivez dans chaque case le nombre de points correspondant au facteur de risque en question.

Posture du dos	Points
Posture droite, neutre	0
Légèrement courbé et/ou courbé latéralement et/ou légèrement tordu	5
fortement courbé et/ou courbé latéralement et/ou fortement tordu	25

Évaluation par l'auditeur
<input type="text"/>

Vibrations du corps	Points
Pas de vibrations	0
Imperceptible	5
Perceptible	25

Évaluation par l'auditeur
<input type="text"/>

Température	Points
18-26°C	0
12-18°C	5
6-12°C ; >26°C	15
<6°C	25

Évaluation par l'auditeur
<input type="text"/>

Surface	Points
Bon (surface plane et stable, soutien total des pieds)	0
Limitée (surface irrégulière < 1 h, sol en caillebotis > 1 h, espace pour les jambes/pieds insuffisant)	5
Défavorable (surface irrégulière > 1 h, sol en caillebotis > 4 h, pente, pas de place pour les jambes/pieds, surface de station debout limitée)	25

Évaluation par l'auditeur
<input type="text"/>

Étape 3 : Attribution de points pour les circonstances atténuantes

Pour obtenir les points pour des circonstances qui ont un effet atténuant sur le travail debout, il faut tenir compte des mesures en place.

En cas d'application de plus d'une mesure technique, plusieurs points doivent être marqués. Inscrivez ensuite dans chaque case le nombre de points correspondant au facteur de risque en question.

Mesures	Points	Évaluation par l'auditeur
Pas de mesures	x 1,00	
Repose-pieds	x 0,90	
Assis-debout, disponible pendant de courtes périodes	x 0,90	
Bas de contention	x 0,85	
Tapis de sol, surface douce, semelles souples	x 0,75	
Assis-debout/chaise sans dossier souvent disponible	x 0,75	
Chaise avec dossier disponible sur le lieu de travail	x 0,50	

Alternance avec la position assise (l'interruption doit durer au moins 15 minutes)

Station debout statique	Points	Station debout dynamique	Points
Possibilité de s'asseoir après > 120 minutes de station debout statique	x 1,50	Possibilité de s'asseoir après > 160 minutes de marche	x 1,50
Possibilité de s'asseoir après max. 120 minutes de station debout statique	x 1,00	Possibilité de s'asseoir après max. 160 minutes de marche	x 1,00
Possibilité de s'asseoir après max. 90 minutes de station debout statique	x 0,75	Possibilité de s'asseoir après max. 130 minutes de marche	x 0,75
Possibilité de s'asseoir après 65 minutes de station debout statique	x 0,50	Possibilité de s'asseoir après 100 minutes de marche	x 0,50

Évaluation par l'auditeur

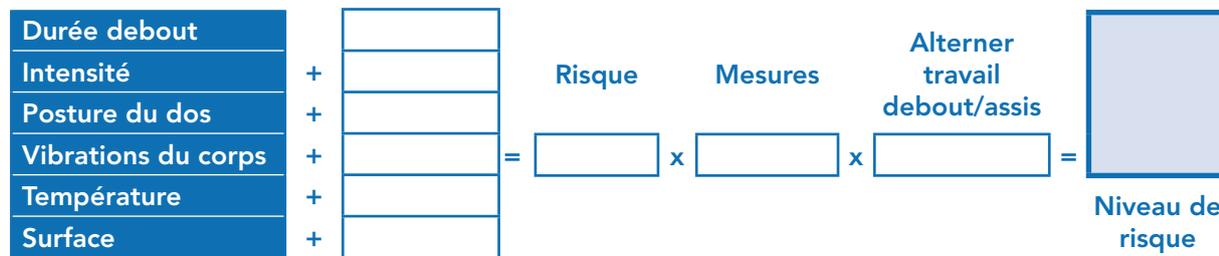
1 ^{re} pause assise ou interruption
2 ^e pause assise ou interruption
3 ^e pause assise ou interruption
4 ^e pause assise ou interruption

Outre les mesures techniques, il faut également tenir compte de la possibilité d'alterner entre la position debout et la position assise. Il peut s'agir d'une pause en position assise ou d'un travail assis. Des points doivent être attribués pour chaque interruption ou pause après une position debout statique ou dynamique. Par exemple : si une personne a la possibilité d'effectuer un travail assis après 90 minutes de position debout statique, il faut compter 0,75 points pour cette alternance. Si une personne a la possibilité de prendre une pause en position assise après 100 minutes de position debout statique, le travail a été interrompu après maximum 120 minutes et 1 point doit être attribué pour cette alternance. Il est donc important de ne pas interpoler ou prendre la valeur la plus proche. Le score final est la valeur moyenne.

Étape 4 : Évaluation finale

Le risque « net » pour le travail debout est la somme des points de l'étape 1 et de l'étape 2. Cette valeur est ensuite multipliée par les scores des facteurs « Mesures » et « Alternance avec la position assise ».

Évaluation finale



Risque	Niveau de risque	Charge	Mesures
Vert	0-50	Acceptable	Aucunes
Jaune	50-100	Considérablement augmentée	Mesures de prévention recommandées
Rouge	>100	Haute	Mesures de prévention nécessaires

Le score final reflète l'évaluation de la charge de travail de la tâche ou de la sous-tâche. Il permettra de déterminer si des mesures sont nécessaires pour améliorer la situation actuelle